REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT

ENTRE

LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA
« CUB »

ET

LA MISSION D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DES TERRAINS URBAINS ET RURAUX
« MAETUR »

POUR LA REALISATION DES OPERATIONS DE PLANIFICATION URBAINE, D'AMENAGEMENT CONCERTE, DE RESTRUCTURATION / RENOVATION URBAINE ET DE CONSTITUTION / SECURISATION DES RESERVES FONCIERES

MAI 2023

ARTICLE 14 : DES MODIFICATIONS

Toute modification à apporter aux dispositions de la présente convention fera l'objet d'un avenant convenu par les deux parties et conclu dans la même forme que le document original.

ARTICLE 15 : DES DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les contrats particuliers seront signés singulièrement pour certaines prestations exécutées dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 16 : DE LA VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties.

Fait à Bertoua, le 10 MAI 2023

En deux (02) exemplaires originaux
de seize articles (16) et douze(12) pages.

POUR LA MAETUR

Mission d'aménagement et d'équipement des Terrains Urbains et Ruraux
B.P. : 1248 Yaoundé
MAETUR
Le Directeur Général

Louis Roger Manga

POUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BERTOUA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
DEPARTEMENT DU LOM ET DJEREM
Le Maire de la Ville
COMMUNAUTE URBAINE DE BERTOUA
REGION DE L'EST

Limbélé Jean Marie Sodea